

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

N° DE_2026_045

Membres en exercice : 20

Présents : 14

Votants : 15

Nombre de votes « Pour » : 15

« Contre » : 0

Abstentions : 0

Le dix-neuf juin deux mille vingt-six, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Salle des Mathieux ST DENIS LES MARTEL sous la Présidence de Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

PRESENTS : Jean Luc LABORIE, Jacques BOULONNE, Guy FLOIRAC, Michel LEVET, Julien DALE, Annie CAVIER, Olivier VITRAC, Guy MISPOULET, Christian DELRIEU, Jean-Claude GOUDOUBERT, Eric PICARD, Gilbert JENNY, Bertrand BOUDOU, Patrice GILLET

Représentés : Didier DELBREIL représenté par Jean Luc LABORIE

ABSENTS / EXCUSES : Jean Vincent FEIX, Philippe CASTANET, Gaëligue JOS, Jean-Philippe PAGEOT

Secrétaire de séance : Guy MISPOULET

Date de la convocation : 11 Juin 2026

Objet : Achat parcelle – Commune de LACHAPELLE-AUZAC à Monsieur Guillaume LASCoux

Monsieur le Président rappelle au Conseil Syndical le risque de chute d'arbres sur la station du Blagour ; ces arbres sont situés sur la parcelle Section E N° 108 appartenant à Guillaume LASCoux domicilié le Soulage à LACHAPELLE-AUZAC (46). Il est donc proposé d'acquérir cette parcelle afin de maîtriser la végétation au-dessus de la station.

Après entretien avec M. LASCoux il a été proposé d'acheter la parcelle :

- Section E N° 108 d'une surface de 400 m2 située Commune de LACHAPELLE-AUZAC « Blagour »
d'une superficie de 400 M²

pour un prix de cent (100) Euros.

Le SMECMVD acquittera tous les frais, droits et émoluments de l'acte authentique qui constatera la réalisation de la vente.

Date de transmission de l'acte: 26/06/2026
Date de reception de l'AR: 26/06/2026
046-200094647-DE_2026_045-DE
A G E D I

Cet acte sera établi par Maître Véronique Vialettes Notaire à Martel (46), que les parties choisissent à cet effet d'un commun accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des membres présents et représenté :

- décide :
 - d'acquérir la parcelle appartenant à M. Guillaume LASCOUX :
 - Section E N° 108 d'une surface de 400 m² située Commune de LACHAPELLE-AUZAC
 - « Blagour » d'une superficie de 400 M²
 - pour un prix de cent (100) €uros.
 - d'acquitter les frais, droits et émoluments de l'acte établi par Maître Véronique Vialettes Notaire à Martel (46).
- mandate et autorise Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches et signer tous documents relatifs à ces achats.
- autorise Monsieur le Président ou son représentant pour signer l'acte notarié et tous actes à intervenir.

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M le Président par courrier (46600 MARTEL). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean Luc LABORIE

Le Secrétaire de séance,
Guy MISPOULET
Rendu exécutoire le :
Transmis en Sous-Préfecture le :
Publiée :

Date de transmission de l'acte: 26/06/2026
Date de reception de l'AR: 26/06/2026
046-200094647-DE_2026_045-DE
A G E D I